DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À UNE UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné-e, Bolognesi Christian

Président-e de l'association AFTC BFC

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social :

Celui-ci est défini, dans les statuts de l'AFTC BFC, par la défense des droits moraux et matériels des victimes de traumatisme crânien et/ou de lésions cérébrales et de leurs familles.

L'association initie, assume ou encourage et facilite la mise en œuvre de toute action susceptible d'y contribuer.

Cet objet social se décline sous forme de missions :

Permettre aux personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées de bénéficier d'un accompagnement global, spécifique, personnalisé, et de qualité,

Faire connaître ce handicap si spécifique, parfois silencieux et invisible,

Soutenir et favoriser l'entraide mutuelle entre les familles de personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées,

Représenter les blessés et malades ainsi que leurs familles auprès des organismes publics,

Apporter un appui juridique pour la défense des intérêts des victimes du traumatisme crânien, des personnes cérébro-lésées et de leurs familles.

Contribuer à la réduction du nombre d'accidents en participant à des actions de prévention.

Membres du bureau (et leur situation sociale[1]) :

Christian Bolognesi, Président, salarié (directeur régional Manpower)

Jean Guyot, Président délégué, retraité

Corinne Lapostolle, Vice-présidente, trésorière, salariée (directrice EPAHD)

Colette Meister, secrétaire

Pierre Guillaumot, retraité

Jean-Pierre Gimbert, retraité

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2015 (cf documents joints)			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents			

[1] Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.

Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE …… :			

Ressources pour l'année 2016 (cf documents joints)			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents			

Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE …… :			

Ressources pour l'année2017 (cf documents joints)			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents			

Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE …… :			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Pas de lien avec ce type de structure.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période

3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Pas de professionnel de santé ou de l'action sociale, encore en activité, au sein des instances de gouvernance

4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*

5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*

5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*

5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*

5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***

5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal*** *« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »*

Fait à Besançon

Le 31/12/2018

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)